

## La place des syndicalistes (et du syndicalisme) dans le CNR

Le 12 septembre 1944, lors du rassemblement organisé par le Conseil national de la Résistance (CNR) au Palais de Chaillot, le général de Gaulle expose, au nom du GPRF qu'il préside, les fondements de la politique du gouvernement issu de la Résistance. Son discours s'ouvre par un hommage appuyé au CNR.

Le CNR auquel il s'adresse est, depuis la veille, présidé par Louis Saillant, membre fondateur du CNR au titre de la CGT, dont il a été l'un des acteurs de la réunification dans la clandestinité le 17 avril 1943. Cette place et cette fonction éminemment politique d'une organisation syndicale et de l'un de ses dirigeants semblent évidentes en 1943 comme à la Libération. Cependant, elles sont inédites, jamais rééditées. Comment comprendre cette situation exceptionnelle ?

Le CNR auquel le général de Gaulle rend hommage ce 12 septembre 1944, n'est pas ou n'est plus le Conseil de la Résistance originel créé sur ses instructions par Jean Moulin.

D'une part, certains de ses promoteurs et acteurs – en premier lieu Jean Moulin – ont disparu sous les coups de la répression ou ne sont pas revenus des camps de concentration ; d'autres ont été appelés à l'Assemblée consultative ou au gouvernement provisoire. D'autre part, depuis sa création – à laquelle participent les deux grandes confédérations syndicales (CGT et CFTC) –, le CNR n'a cessé de faire évoluer ses missions, de se transformer, de se multiplier et de se démultiplier, au point de ressembler, dans son architecture et son fonctionnement, à une confédération. Quelle place et quel rôle jouent les syndicalistes membres du CNR dans les évolutions et les transformations du Conseil, dans son fonctionnement et son action ?

Dans son discours du 12 septembre 1944, le général de Gaulle accorde une place importante à la rénovation de la démocratie politique, économique, sociale et culturelle du pays. Si ses propos prolongent ceux qu'il prononce avec constance dans ses discours de guerre, ils se font aussi l'écho de propositions contenues dans le programme du CNR, adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944 et adressé alors au général de Gaulle et à l'Assemblée consultative à Alger. Quels sont les apports des organisations syndicales et des syndicalistes membres du CNR au programme du Conseil, à celui de la Résistance au pouvoir et dans sa mise en œuvre ?

### **1. Comment comprendre cette affirmation syndicale, cette place et cette fonction politique nouvelle, inédite du syndicalisme et de ses dirigeants ?**

Sous le double drapeau de la Révolution nationale et de la Collaboration – dont le point culminant, au plan économique et social, est le Service du travail obligatoire (STO) – l'État français, avec l'assentiment intéressé des occupants allemands et italiens et le concours de l'ex-CGPF (Confédération générale du patronat français), engage une contre-révolution sociale sans précédent dans l'histoire nationale.

Aux confédérations syndicales ouvrières interdites et dissoutes sont substitués des comités d'organisation d'inspiration corporatiste fasciste tenus en main par l'État : aux commandes, René Belin, ex-secrétaire de la CGT devenu ministre de la Production industrielle et du Travail, et les anciens dirigeants de l'ex-confédération patronale, du Comité des forges et du Comité des houillères dissous mais reconvertis.

Les droits anciens élémentaires de protection et de défense des travailleurs des villes et des champs sont supprimés – en premier lieu, toutes les formes d’expressions revendicatives, en tête, le droit de grève, passible désormais des peines les plus graves, dont la peine de mort.

La répression antisociale et antisyndicale est effective dès l’automne 1940 dans toutes les zones. La destruction de la République et de la démocratie politique s’accompagne de celle de la démocratie sociale, aggravée, elle aussi, par des lois racistes et antisémites. Pour les syndicalistes qui n’acceptent pas cette situation, deux voies du refus s’ouvrent, l’une syndicale et l’autre politique, distinctes et complémentaires dans leur temporalité, comme dans leurs champs et leurs formes d’action.

C’est d’abord sur le terrain du maintien d’un syndicalisme authentique, outil de défense du monde du travail que ceux qui refusent – ex-CGT unitaires, ex-CGT confédérés, gravement divisés depuis 1938, et ex-CFTC – vont se retrouver, se reconnaître et se réunir.

Pour les ex-unitaires, dès l’été 1940, Benoît Frachon, dans *La Vie Ouvrière* clandestine, appelle les syndiqués à créer des comités populaires sur leurs lieux de travail et, quelques mois plus tard, à investir les syndicats légaux.

Les ex-confédérés et certains dirigeants de la CFTC – que la rencontre entre Robert Bothereau (ex-secrétaire adjoint de la CGT) et René Belin, en août 1940, a définitivement convaincu de l’irréversibilité de la rupture avec la faction de syndicalistes entrés en collaboration – rédigent et diffusent à la mi-novembre 1940 un manifeste du syndicalisme. Paru sous le titre « Rassemblement syndical pour l’action », leur texte est salué par Benoît Frachon dans *La Vie Ouvrière* clandestine du 8 mars 1941 : « Pour la première fois depuis la guerre, des militants échappés à l’influence des chefs félons formulent quelques claires revendications qui correspondent à leur appréciation de la situation. À la VO nous nous en réjouissons. Depuis 7 mois, nous travaillons au rassemblement de forces saines d’un mouvement syndical. Quelques-unes des revendications présentées par ce groupe de militants sont capables d’aider au rassemblement ».

Les deux démarches sont complémentaires. Elles conduisent, dès décembre 1940, les deux courants du refus et de la résistance syndicale à se rencontrer puis à se réunir (accord du Perreux, le 17 avril 1943, fondant la réunification de la CGT<sup>1</sup>) et à agir ensemble (création d’un comité d’entente des deux confédérations CGT-CFTC).

Ce processus unitaire accompagne et renforce un mouvement social revendicatif continu et croissant durant toute la guerre et l’Occupation. Il porte sur les conditions de travail, les salaires et le ravitaillement notamment – comme l’attestent des cahiers revendicatifs, des délégations, des arrêts de travail, voire des manifestations et des grèves. Il est impulsé et soutenu par un travail de propagande syndicale foisonnant sous forme de papillons, de tracts,

---

<sup>1</sup> Chronologie des rencontres :

- décembre 1940, rencontre de Maurice Langlois (unitaires) et de Louis Saillant (confédérés) au siège de la Fédération du Bois ;
- 17 mai 1941, rencontre de René Bontemps et Maurice Langlois (unitaires) avec Christian Pineau et Pierre Neumeyer (confédérés) chez Christian Pineau. Un compte-rendu est adressé à la Fédération syndicale internationale et à Londres ;
- 22 septembre 1942, rencontre entre Raymond Semat et Léon Jouhaux en présence de Saillant à Cahors ;
- janvier 1943, premier appel commun des deux tendances de la CGT ;
- automne 1942-été 1943, en parallèle, des rencontres régulières entre André Tollet (CGT unitaires) et Gaston Tessier (CFTC) chez l’industriel Max André.

de journaux clandestins. Aux revendications économiques et sociales se mêlent très rapidement des sentiments patriotiques, à l'exemple des mots d'ordre de la grève des mineurs des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, en mai 1941 (« Pas de c'arbon pour les boches ») et plus encore lors des manifestations interdites du 1<sup>er</sup> mai, appelées à partir de 1942 par la CGT, mais aussi par la CFTC (une première dans son histoire), par les principaux mouvements de la Résistance et par la France Libre. L'affrontement social et patriotique atteint son point culminant dans la lutte conduite contre le STO.

Il convient de ne pas oublier la dimension militaire du syndicalisme résistant dans sa capacité à nuire et à détruire les forces ennemies. À titre d'exemple, début 1943, l'Union départementale (UD) CGT clandestine de la Seine dirigée par André Tollet met sur pied des groupes de sabotages et de destruction (GSD) commandés par Joseph Epstein (CGT et ancien des Brigades internationales) et Raymond Bucquet. La formation de ces groupes très efficaces (dans les secteurs des transports, de la métallurgie, des télécommunications, etc.) est étendue, durant l'année 1943, à toute la France. L'hommage aux cheminots et à la bataille du rail, que rend Gaston Tessier (CFTC), au nom du CNR, le 7 octobre 1944, lors d'un rassemblement au Vel' d'Hiv', à Paris, n'est pas de pure forme.

L'analyse de la situation inédite née le 17 juin et le 10 juillet 1940 conduit nécessairement les syndicalistes résistants à associer, au combat social qu'ils continuent, le combat politique, pour la reconstruction de la République : une République nouvelle, plus démocratique et enfin sociale.

Cet engagement inédit de syndicalistes dans le champ politique (la seule exception, durant la Grande Guerre, n'aura ni cette envergure et ni cette nature) trouve son prolongement :

- dans la création de mouvements de résistance à l'instar de Christian Pineau (CGT) avec Libération-Nord ou de Maxime Blocq-Mascart (Confédération des travailleurs intellectuels) avec l'Organisation civile et militaire (OCM) ;
- dans la prise de la direction du mouvement Front national (FN), initié par le parti communiste français (PCF) en mai 1941, pour Pierre Villon (CGT) ;
- mais aussi au sein des mouvements, dans l'organisation et la direction de groupes spécifiques de combat à base territoriale et professionnelle comme c'est le cas pour nombre de comités professionnels du FN, à l'exemple de celui de l'Opéra de Paris, avec Jean Rieussec, ou de manière assez semblable, en Bretagne, pour le mouvement paysan initié par François Tanguy-Prigent, alliant luttes sociales paysannes, avec la création de la Confédération générale de l'agriculture (un syndicat clandestin), et combats politiques et militaires, avec Libération-Nord. L'Action ouvrière du mouvement Combat, créée et dirigée par Marcel Degliame-Fouché (CGT) et Maurice Kriegel-Valrimont (CGT), et le Mouvement ouvrier français de Libération-Sud, dont l'initiative revient à Yvon Morandat (CFTC), sont de même nature.

Un constat assez semblable pourrait être fait pour la France Libre, à travers les figures, les parcours, les responsabilités et l'action de syndicalistes. Ainsi, Henri Hauck, syndicaliste CGT, est nommé par le général de Gaulle, dès le 19 juin 1940, conseiller du Travail de la France Libre. Adrien Tixier (CGT) devient en juin 1943 le premier ministre des Affaires sociales dans l'histoire de France et Yvon Morandat (CFTC), recruté par Henri Hauck, est envoyé en novembre 1941 en mission en France, notamment pour nouer des liens avec le syndicalisme résistant en zone Sud.

Ce n'est donc pas tout à fait un hasard que, de la rencontre entre Christian Pineau (CGT et

Libé-Nord) et le général de Gaulle en avril 1942 – à laquelle assistent Henri Hauck et Adrien Tixier –, naît la Déclaration aux mouvements, le texte fondateur de l'union des deux pôles de la Résistance française, comme ce n'est pas un hasard non plus que ce grand texte, qui définit les bases de la rénovation démocratique du pays à la Libération, lie étroitement les questions politiques aux questions économiques et sociales.

Aussi logiquement, les instructions données par le général de Gaulle à Jean Moulin, le 21 février 1943, pour la création du Conseil de la Résistance mentionnent à part entière les organisations syndicales résistantes. Ces convergences, vivifiées dans la dynamique des combats des résistants sur tous les fronts, rendent la place des deux confédérations syndicales ouvrières et celle de deux de ses principaux dirigeants évidentes au CNR dès sa fondation, le 27 mai 1943.

## **2. Quelles influences syndicales dans ses évolutions et ses transformations ? Quelle place et quel rôle du syndicalisme dans le fonctionnement et l'action du CNR ?**

La place accordée au syndicalisme résistant dans les instructions données par le général de Gaulle à Jean Moulin avait conduit ce dernier à rencontrer des dirigeants des confédérations clandestines, en particulier ceux des deux courants de la CGT<sup>2</sup>. André Tollet, dans son ouvrage *La Classe ouvrière dans la Résistance*, rapporte la teneur de leurs échanges et le souci pressant qu'avait Jean Moulin de voir la CGT se réunifier. Participe à cette réunion stratégique, peu avant la réunification, Joseph Epstein, le responsable des groupes de sabotage et de destruction de la CGT.

Le 27 mai 1943, rue du Four, à la réunion fondatrice du CNR, qui s'appelle alors Conseil de la Résistance, siègent, aux côtés des 14 représentants des partis et des mouvements, Louis Saillant pour la CGT (il est l'un des quatre acteurs de l'accord récent de réunification) et Gaston Tessier pour la CFTC.

À y regarder de plus près, ils ne sont pas les seuls syndicalistes présents, ce jour-là : une confirmation de la place et du rôle des syndicalistes dans l'ensemble des organisations de la Résistance. Sur les 17 membres, 6 sont des syndicalistes : plus du tiers. Les deux déjà cités le sont au titre de la CGT et de la CFTC : Louis Saillant, CGT Bois, et Gaston Tessier, CFTC Employés ; quatre autres le sont au titre des mouvements et partis (FN : Pierre Villon, CGT Ports et docks ; Libé-Nord : Charles Laurent, CGT Fonctionnaires ; Franc-Tireur : Eugène Claudius Petit, CGT Bois ; PCF : André Mercier, CGT Restauration). Sans oublier que nombre des « petites mains » qui ont permis la tenue d'une telle réunion et assuré sa sécurité, comme Robert Chambeiron, adjoint de Pierre Meunier, sont aussi des syndiqués résistants.

Les conséquences de la répression, les nominations à l'Assemblée consultative modifient la composition du CNR et confortent cette présence syndicale au Conseil.

Ainsi, le 12 septembre 1944, sur 17 membres, 8 sont des syndicalistes : quasiment la moitié. 2 y participent au titre de la CGT et de la CFTC (Benoît Frachon, CGT, et Gaston Tessier, CFTC Employés), 5 au titre des mouvements et partis (FN : Pierre Villon, CGT Ports et docks ; Libé-Nord : Henri Ribière, CGT ; OCM : Maxime Blocq-Mascart, Confédération des travailleurs intellectuels ; Combat : Marcel Degliame-Fouché, CGT Textile ; PCF : Auguste Gillot, CGT Métallurgie) et le nouveau président, Louis Saillant, ancien représentant de la

---

<sup>2</sup> cf. la communication de Christine Levisse-Touzé.

CGT.

L'arrestation et la mort de Jean Moulin ouvrent la voie à des évolutions des missions du Conseil de la Résistance, à des transformations de son organisation et de son fonctionnement. Il n'entre pas dans mon propos de rendre compte des aléas, des incertitudes et des drames provoqués par cette disparition.

Le Conseil de la Résistance, qui ne devait être qu'« une représentation » et « un conseil politique » (point 8 des instructions reçues par Jean Moulin), devient de fait un véritable organisme politique et militaire de direction et d'action de toute la Résistance en France, justifiant ainsi, en décembre 1943, l'insertion du qualificatif « national » à sa dénomination. Cette évolution est actée dans l'hommage au CNR que rend le général de Gaulle le 12 septembre 1944, dans lequel il reprend presque à l'identique les mots par lesquels le CNR se présente dans son « Appel à la Nation » de l'été 1943 : « Le Conseil qui inspira et coordonna sur place, au prix de quels périls et de quelles pertes ! l'action menée contre l'ennemi et les usurpateurs ».

Comme prévu dans les instructions reçues par Jean Moulin, le Conseil se dote d'une commission permanente de cinq membres appelée « Bureau », où siège (point 9 des instructions) le délégué du Comité national français (CNF) puis du Comité français de la Libération nationale (CFLN).

Sur les cinq membres du bureau clandestin de l'été 1943, on compte 3 syndicalistes, dont 1 au titre des deux confédérations et 2 au titre des mouvements (FN/PCF/Fédération républicaine : Pierre Villon, CGT Ports et docks ; CGT/parti socialiste/Libé Nord/CFTC : Louis Saillant, CGT Bois ; OCM/Ceux de la Résistance (CDLR)/Ceux de la Libération (CDLL) : Maxime Blocq-Mascart, Confédération des travailleurs intellectuels<sup>3</sup>).

Le Conseil crée aussi des commissions ou comités de travail qui l'intègrent dans leurs champs de responsabilités et d'activités certains de ceux mis sur pied antérieurement par les mouvements. On dénombre le Comité d'action contre la déportation (CAD), le Comité médical de la résistance (CMR), le Noyautage des administrations publiques (NAP) et le Super-NAP (haute administration), la commission du ravitaillement, la commission des désignations ; la commission du sabotage. Il ne faudrait pas oublier aussi des organisations d'unité spécifiques comme les Forces unies de la Jeunesse patriotique (FUJP), le service national santé, l'Union des cadres industriels de la France Combattante et, plus encore, le Comité d'action militaire du CNR (COMAC), qui a l'autorité sur l'état-major national des Forces françaises de l'intérieur (FFI).

À observer de plus près la composition de ces commissions et comités du CNR, on mesure, là encore, la place et le rôle essentiels du syndicalisme résistant. À titre d'exemple, le CAD naît en juillet 1943 à Lyon. À la réunion fondatrice, à Lyon, en juillet 1943, autour d'Yves Farge, président du comité, se retrouvent Charles Laurent et son fils Marc (CGT et Libé-Nord), Pierre Villon (CGT, FN et CNR), Georges Delamarre (CGT Métallurgie et Libé-Nord), Henri Rol-Tanguy (CGT Métallurgie et FTP), ainsi que Pierre Kaan (Mouvements unis de Résistance) et les docteurs Descomps et Leibovici (FN). C'est donc sans surprise, lors de la nomination d'Yves Farge comme commissaire de la République, que la présidence du CAD revient à Louis Saillant (CGT).

---

<sup>3</sup> En sont aussi membres Georges Bidault, Démocrates-chrétiens et Pascal Copeau, Libération-Sud.

Le travail concret de fond engagé par le Comité pour soustraire à l'Occupant et ses complices les forces vives du pays est réalisé en relation étroite avec les syndicalistes résistants, agissant soit dans les syndicats clandestins, soit dans les mouvements, soit dans les organisations de jeunesse issues des mouvements et formations politiques, syndicales et confessionnelles entrées en résistance (Jeunesses communistes, Jeunesses socialistes, Jeunes syndiqués de la CGT, Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse agricole chrétienne, Jeunes de l'Organisation civile et militaire, etc.) voire – à vérifier – avec le syndicalisme étudiant représenté par l'UNEF.

L'Union des cadres industriels de la France Combattante, qui assure notamment le lien entre le CAD, le patronat et l'encadrement patronal résistant, est dirigée par Pierre le Brun, membre de la direction du FN, syndicaliste de la CGT et très proche compagnon de Léon Jouhaux.

Le Comité d'action militaire du CNR (COMAC), qui, en mai 1944, prend la relève de la Commission d'action des mouvements, a une direction tricéphale, composée de deux syndicalistes : Pierre Villon (CNR et FN) et Maurice Kriegel-Valrimont (zone Sud, Libé-sud et Action ouvrière), auxquels s'ajoutent Jean de Vogüé (zone Nord, CDLR), le troisième « V », et le chef de l'état-major national des FFI, Alfred Malleret-Joinville, militant de la CGT résistant au sein de Libé-sud. Participent aussi aux réunions du Comité militaire Jacques Chaban-Delmas, délégué militaire national et, à titre consultatif, le général Revers pour l'ORA.

Il serait intéressant de poursuivre l'examen de ces structures du CNR ou liées à lui sous l'angle du syndicalisme résistant.

Enfin, il faut remarquer que c'est dans le giron du CNR que naît, dans la Seine, en octobre 1943, après trois mois de consultations, le premier comité départemental de libération (CDL) en France : le Comité parisien de la Libération (CPL), présidé par André Tollet, secrétaire de l'UD CGT illégale de la Seine et un des acteurs de l'accord du Perreux. On peut noter qu'André Tollet doit sa première rencontre avec Jean de Vogüé (CDLR), et donc avec les mouvements à l'été 1943, à Marcel Degliame-Fouché (CGT et Combat). Le CPL se développe à l'image du CNR. À titre d'exemple, à la libération de Paris, Raymond Bossus, responsable dans la clandestinité des UD CGT de la zone Nord, préside le comité local de libération (CLL) du 11<sup>e</sup> arrondissement ; Jean Rieussec, le Comité de la libération des théâtres lyriques nationaux, au titre de la CGT ; Alain Poher, le Comité de la Libération du ministère des Finances, au titre de la CFTC<sup>4</sup>.

Là encore, il serait utile d'engager l'étude des CDL, des CLL et des autres institutions concourant au rétablissement de la légalité républicaine à la Libération sous l'optique du syndicalisme en résistance.

Entre l'été 1943 et l'été 1944, la place prise par les syndicalistes dans la construction de cette organisation protéiforme, efficace et à large spectre d'action, est essentielle, comme nous l'avons vu, sans pour autant ignorer et minorer le rôle d'autres, notamment celui du gouvernement provisoire et de ses représentants en France et leurs apports à cette construction.

---

<sup>4</sup> Charles Riondet, *Le Comité parisien de la Libération, 1943-1945*, Rennes, PUR, 2017.

Pour conclure cette deuxième partie touchant à l'architecture du CNR et à son fonctionnement, voici quelques questions et pistes de réflexion.

Le CNR originel est, par définition, une confédération c'est-à-dire un rassemblement volontaire de groupes animés par un même idéal (la liberté) et un même but (la libération), et qui se sont alliés pour les réaliser dans un mouvement (la France Combattante), autour d'un chef (de Gaulle). Pour autant, aucun d'entre eux n'a renoncé à sa souveraineté et à son autonomie. Les évolutions engagées dès l'été 1943, les agrégats, les surgeons, les ramifications qui en découlent, non seulement ne modifient en rien la nature première du CNR, mais y trouvent leur source et leur raison. Ce cadre de type confédéral est familier à ces principaux acteurs du CNR et à leur culture syndicale. Aussi, fort du dessein des architectes (de Gaulle-Moulin) construisent-ils l'édifice avec les matériaux et les outils qu'ils maîtrisent, puis l'habitent et le sociabilisent avec les codes et les pratiques de cet héritage syndical, au point de lui donner l'allure et la vie d'une confédération syndicale. En témoigne notamment son fonctionnement.

Le fonctionnement démocratique du CNR est souvent souligné, en particulier lorsque est rapportée l'élaboration du programme du CNR, entre novembre 1943 et mars 1944 (nous y reviendrons d'ailleurs) : projet de base, navette entre toutes les formations, critiques, amendements, constat de divergences, re-navette, re-critique et re-amendements, nouvelle mouture, re-navette, re-critiques et re-amendements, jusqu'à un texte final, plus riche, plus complexe, plus exigeant, faisant l'unanimité. En France, cette pratique de la démocratie est, pour moi, typiquement syndicale, liée à l'essence du syndicalisme, qui est d'unir. Je pense que l'unité réalisée le 27 mai 1943 fut maintenue, contre vents et marées, grâce à cet apport majeur du syndicalisme résistant à l'ensemble de la Résistance.

### **3. Quels sont les apports des organisations syndicales et des syndicalistes membres du CNR au programme du Conseil, à celui de la Résistance au pouvoir et dans sa mise en œuvre ?**

Le discours du général de Gaulle le 12 septembre 1944 au Palais de Chaillot accorde une place significative aux questions économiques et sociales et expose les principes de la future action du gouvernement dans ces domaines.

C'est une synthèse des réflexions et des projets mûris, durant les quatre années de guerre et d'occupation, tant par la France Libre que par la Résistance intérieure.

Deux grands textes, implicitement, nourrissent son propos : d'une part, la Déclaration aux mouvements d'avril 1942, remise à Christian Pineau (CGT et Libération-Nord), à Londres ; d'autre part, le programme du CNR du 15 mars 1944. Les deux textes sont eux-mêmes le prolongement de débats et de propositions multiples venues d'horizon divers. La poursuite des travaux d'Henri Michel et de Boris Mirkine-Guetzévitch sur « une histoire des idées politiques et sociales de la résistance »<sup>5</sup> ne serait-elle pas opportune ?

La CGT, de manière différente, a contribué à l'écriture de ces deux textes.

Si le projet de rénovation sociale à la Victoire est affiché très tôt par le général de Gaulle – ne proclame-t-il pas que l'article 3 de la politique de la France Libre est de permettre aux

---

<sup>5</sup> Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch, *Une histoire des idées politiques et sociales de la Résistance*, Paris, PUF, 1954.

Français « de vivre, de penser, de travailler, et d’agir dans la dignité et la sécurité » dans son discours du 15 novembre 1941 à l’Albert Hall de Londres ? –, il apparaît que c’est à l’issue des longs et intenses échanges avec Christian Pineau, en présence d’Henri Hauck et d’Adrien Tixier, que le projet de politique sociale du général de Gaulle se précise, au point de devenir un élément clé de son programme pour la Libération.

À la lecture de la Déclaration aux mouvements, quels apports de la CGT pouvons-nous détecter ? Tout d’abord, la dénonciation des grandes concentrations capitalistes industrielles et financières responsables de la défaite, en ayant œuvré pour leurs intérêts propres contre le pays et l’intérêt général. C’est un des points forts de l’introduction du Manifeste du syndicalisme de novembre 1940. Puis l’affirmation du lien dans le combat pour la Libération entre l’émancipation nationale et l’émancipation sociale. Cette idée, le général de Gaulle la ramassera en une formule toujours reprise jusqu’à la Libération : « buts conjugués de la sécurité nationale et de la sécurité sociale ». Son discours du 30 avril 1942, appelant les Français à célébrer par des manifestations patriotiques le 1<sup>er</sup> mai (fête des travailleurs et non la fête du travail), témoigne de cette prise de conscience forte.

En juillet 1943, à la suite de différentes propositions programmatiques venues d’Alger (et transmises par Émile Laffon, envoyé du CFLN) ou du parti socialiste, la CGT – tout juste réunifiée – rédige et diffuse aux autres organisations de Résistance sa propre contribution à la réflexion sur l’après-libération<sup>6</sup>. Ce texte est original dans son élaboration, sa forme, son contenu. Témoin de la culture démocratique du syndicalisme français, il est composé de trois textes. Le premier expose les revendications qui font consensus. Le deuxième présente celles des ex-unitaires n’ayant pas été partagées par les ex-confédérés. Le troisième, enfin, présente les revendications des ex-confédérés refusées par les ex-unitaires.

Les propositions sont avant tout d’ordre social, concrètes et en phase avec les malheurs vécus par le monde du travail et les espoirs que porte la Libération : revalorisation des salaires, stabilisation et contrôle des prix, stabilité de la monnaie, congés payés et, évidemment, sanctions contre les profiteurs de guerre et les collaborateurs.

Les ex-unitaires y ajoutent l’abrogation des lois antisociales de l’État français (en premier lieu la Charte du travail), ainsi que le rétablissement et l’extension des droits sociaux d’avant-guerre. Il faut remarquer que, sans attendre la Libération, le 27 juillet 1944, le CFLN abolit la Charte du travail et rétablit la liberté syndicale. Les ex-confédérés, de leur côté, demandent le contrôle des fortunes, la confiscation des biens des profiteurs et la nationalisation des activités d’intérêt général et national. Les ex-unitaires, à la charnière des années 1943-1944, se rallient au projet de nationalisation.

Force est de constater :

- que ces revendications et propositions constituent l’essentiel du contenu des chapitres économiques et sociaux de la deuxième partie du programme du CNR. Sans oublier que, par d’autres voies, les revendications des travailleurs de la terre et de la petite paysannerie, portées notamment par le syndicat agricole clandestin de François Tanguy Prigent, trouvent, elles aussi, leur place dans le programme du CNR, comme le statut du fermage et du métayage.
- que les grands principes et les objectifs de la contribution de la CGT sont partagés par le général de Gaulle et présents dans son discours du 12 septembre 1944 : intérêts particuliers

---

<sup>6</sup> Claire Andrieu, *Le Programme commun de la Résistance*, Paris, Les Éditions de l’Érudit, 1984.



toujours contraints par l'intérêt général ; grandes ressources de la richesse commune exploitées et dirigées non au profit de quelques-unes, mais à l'avantage de tous ; abolition des coalitions d'intérêt ; vivre et élever ses enfants dans la sécurité et la dignité. Et dans l'immédiat, il propose : élévation du niveau de vie ; réquisition et séquestre d'entreprises publiques et privées ; sanctions des profiteurs ; fixation des prix et contrôle des échanges.

En affirmant que « les plus nobles principes du monde ne valent que par l'action », ce discours du 12 septembre annonce clairement la mise en chantier du plus vaste plan de réformes économiques et sociales de notre histoire nationale, réalisé en deux années par la Résistance au pouvoir, en grande partie sous la direction du général de Gaulle.

Le CNR et, en tête, les deux confédérations syndicales qui en sont membres, vigilants et exigeants, continueront d'apporter leur contribution constructive à ce chantier.

**Guy Krivopissko**

Paris, 18 janvier 2017

### **Notice biographique**

Guy Krivopissko est professeur d'histoire retraité. Détaché au Musée de la Résistance nationale, à Champigny-sur-Marne, il était conservateur du Musée de la Résistance nationale. Il a publié notamment *La Vie à en mourir : Lettres de fusillés 1941-1944* (Seuil, 2006) ou *Les Résistants 1940-1945* (Belin, 2015).